



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, lundi le 6 mai 2013 à 19h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Madame, Messieurs, Louise Mignan, Ghislain Matte, Guy Germain, Josée Martin, Gaétan Desmarchais et Annie Breau, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente session, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2013-05-97

WEBTELECOM : OFFRE DE SERVICES – SITE WEB

Il est proposé par Mme Josée Martin
Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde accepte l'offre de services date du 01-05-2013 présentée par Webtelecom pour la mise à jour du site Web de la municipalité au prix de 8,000.00 taxes en sus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2013-05-98

**LOGISTIQUE ST-LAURENT INC.
PROJET NO. P038867-PAIEMENT RETENUE FINALE**

CONSIDÉRANT QUE la réception définitive des travaux reliés au projet P038867 conduite d'aqueduc 200 mm route 363 sud a été effectuée le 16 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception définitive des travaux reliés au projet P038867 conduite d'aqueduc 200 mm route 363 sud a été livré le 14 janvier 2013 puis signé par les parties le 16 avril et le 30 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'il était prévu une retenue de 5 % au montant de 16,183.50 \$ taxes en sus à libérer au moment de la réception provisoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu en date du 30 avril 2013, la Quittance finale de l'Entrepreneur, la Quittance finale Produits BCM ltée, la Déclaration solennelle de l'Entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu en date du 30 avril 2013, le Décompte progressif n° 2 final signé par l'Entrepreneur, la municipalité et le consultant;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Ghislain Matte
Et résolu unanimement :

D'autoriser la Municipalité de Saint-Ubalde à procéder au paiement de la retenue finale au montant de 16,183.50 \$ taxes en sus à Logistique St-Laurent inc.



ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2013-05-99

CONGRÈS DE L'ACSIQ

CONSIDÉRANT qu'il est prévu au poste budgétaire 02 22000 349 les crédits pour des dépenses de formation reliées au Congrès de l'ACSIQ;

Il est proposé par Mme Louise Magnan
Et résolu unanimement :

QUE M. Serge Auger, chef pompier, soit autorisé à assister au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 18 au 21 mai 2013 dans la région de Charlevoix et de lui rembourser ses frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE


PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 6e jour de mai 2013.


Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

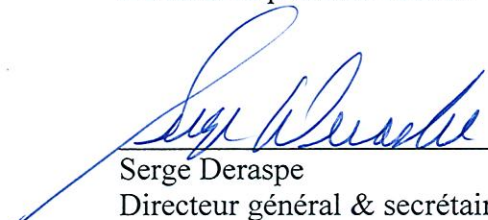
RÉSOLUTION NO. 2013-05-100

FIN DE LA SESSION

Il est proposé par M. Guy Germain
Et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE


Serge Deraspe
Directeur général & secrétaire-trésorier


Pierre Saint-Germain
Maire